

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CF5

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 38

I. – Aux alinéas 309 à 313 :

1° Substituer aux trois occurrences de l'année :

« 2018 »

l'année :

« 2019 »

2° Substituer aux trois occurrences de l'année :

« 2017 »

l'année :

« 2018 ».

II. – En conséquence, procéder aux mêmes substitutions aux alinéas 315, 316, 334 à 336, 340, 344, 346, 348 à 350, 352, 354, 356, 359 à 365, 370 à 372, 380, 382 et 384.

III. – Aux alinéas 345, 349, 357 et 364, substituer aux mots :

« 2014, 2015 ou 2016 »

les mots :

« 2015, 2016 ou 2017 »

IV. – À l'alinéa 353, substituer aux mots :

« 2014, 2015 et 2016 »

les mots :

« 2015, 2016 et 2017 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement de repli vise à reporter d'un an la mise en place du prélèvement à la source, notamment pour éviter la concomitance avec la mise en place de la DSN.